

Paris le 1^{er} février 2012

Monsieur Jean Bassères
Directeur Général de Pôle Emploi

Monsieur le Directeur Général

Nous prenons acte de votre volonté de réunir, à nouveau, la CNGASC le 1^{er} Février après l'annulation d'une première réunion de celle ci le 18 janvier 2012, suite à l'intervention de notre syndicat sous la forme d'une sommation délivrée le 18 janvier 2012. Nous nous réservons la possibilité d'y donner toute suite juridique.

Nous ne participerons pas à cette réunion car nous considérons que la CNGASC s'est vue privée d'objet et de capacité de décision, quant à toutes questions relatives aux Activités Sociales et Culturelles, par l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 5 janvier 2012.

Nous vous rappelons que l'absence de compétences de cette commission est effective depuis la création de Pôle Emploi et qu'il ne lui appartient nullement de débattre de la finalisation des :

- Dossiers décisionnés
- Dossiers décisionnés non payés
- Dossiers parvenus avant ou après la date de l'arrêt

Comme il ne lui appartient pas plus de préparer un arrêté des comptes relatif à la gestion des ASC de Pôle Emploi, ce rôle étant dévolu par le code du travail, confirmé par l'arrêt du 5 janvier, aux seuls CE de Pôle Emploi.

Nous sommes, cependant, attentifs à la situation difficile dans laquelle vous avez placé les salariés qui ont sollicité cette commission et qui n'ont à ce jour aucune réponse à leur demande. Cette situation ne peut pas perdurer. Ces salariés ne doivent, en aucun cas, pâtir des errements de vos services qui ont conduit à instaurer une commission illicite au regard du code du travail.

A cet égard, nous vous invitons à prendre très rapidement les mesures nécessaires permettant de répondre favorablement à leur demande, à travers la sollicitation de la ligne budgétaire Secours existante au sein de la Direction Générale de Pôle Emploi.

Concernant la nécessaire transparence due aux Comités d'Etablissement de Pôle Emploi, sur tous ces aspects et sur la gestion illicite par la CNGASC d'importantes masses financières en 2010 et 2011 (environ 44 millions d'euros), nous vous demandons de réunir rapidement l'ensemble des secrétaires des Comités d'Etablissement de Pôle Emploi, afin de leur fournir tous les éléments leur permettant d'informer ces mêmes CE. Ces Comités d'Etablissement décideront, en toute légitimité, des suites qu'ils comptent donner au regard des éléments fournis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le SNU-FSU
Colette Pronost et Philippe Sabater

Copie à : Mme Blondel et Mr Cribier
Pour information, copie du mèl reçu le 26 janvier 2012.

Bonjour,

Je vous informe qu'une réunion de la commission CNGASC se tiendra le :

➤ **Mercredi 1 février 2012**

De 9h30 à 17h00 dans les locaux de :

Pôle Emploi BAGNOLET
59, rue Victor Hugo
93170 BAGNOLET
Métro : Ligne 9 station Robespierre

Ordre du jour :

Suite à l'Arrêt d'appel du 5 janvier 2012 :

1/ Finalisation des opérations administratives liées à l'arrêt des activités de la CNGASC, notamment sur:

- . Les dossiers décisionnés
- . Les dossiers décisionnés et non payés
- . Les dossiers reçus avant et après la date de l'Arrêt

2/ Préparation de l'arrêté des comptes.

Martine RIOLLET
DGA RH / Direction des Relations Sociales.
Chef du Département ASC
Tel : 01.41.72.24.33

Cordialement,